



*Arrêté 06-01-2015*

***ARRÊTÉ DE LA VILLE DE BERESFORD  
MODIFIANT L'ARRÊTÉ 06-1982***

*Touchant les quartiers dans le village de Beresford*

Adopté le 23 février 2015

# ARRÊTÉ 06-01-2015

## *Arrêté de la ville de Beresford modifiant l'arrêté 06-1982 touchant les quartiers dans le village de Beresford*

Le conseil de la ville de Beresford, en vertu des pouvoirs qui lui sont investis par les sections 28(1) et 29(1.1) de la *Loi sur les municipalités*, décrète ce qui suit :

### **Article 1.**

L'article 1. (a) et (b) de l'arrêté 06-1982 est abrogé.

### **Article 2.**

Les articles 2, 2.1 et 2.2 (a), (b) et (c) de l'arrêté 06-1982 sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

#### Composition du conseil

2. Le conseil de la ville de Beresford sera composé de :

- (a) un (1) maire qui sera nommé et élu par l'ensemble de la population ;
- (b) cinq (5) conseillers généraux qui seront nommés et élus par l'ensemble de la population.

### **Article 3.**

Le présent arrêté municipal entre en vigueur le jour de son dépôt auprès du directeur des élections municipales.

Première lecture (par titre)

Le 9 février 2015

Deuxième lecture (par titre)

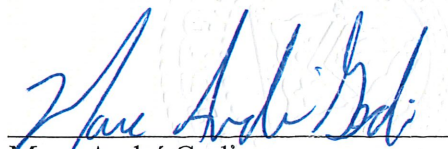
Le 9 février 2015

Troisième lecture (en entier) et adoption

Le 23 février 2015



Paul Losier  
Maire



Marc-André Godin  
Secrétaire-greffier